

ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

équipement et transports : fonctionnement

Question écrite n° 63957

Texte de la question

M. André Aschieri attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur la nécessité de mettre en place une politique dite de « verdissement de l'administration ». L'intégration des préoccupations solidaires et environnementales dans la gestion administrative répond à un souci de développement durable. Or, il apparaît qu'un nombre important d'administrations de services déconcentrés n'envisagent pas de mettre en place rapidement cette politique publique. Aussi, il lui demande les mesures qu'il entend prendre afin que cette préoccupation de l'Etat rencontre rapidement une mise en oeuvre concrète. - Question transmise à M. le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement.

Texte de la réponse

Le ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement entend montrer l'exemple en matière de verdissement des administrations de l'Etat, afin que soient intégrées à tous les niveaux des préoccupations environnementales et solidaires. A titre interne, le ministère a notamment fait porter son action sur les moyens de transport : un parc de bicyclettes de service est entretenu en administration centrale, et le remplacement des véhicules à moteur conventionnel par des véhicules propres (au GPL ou électriques) se fait au fur et à mesure des renouvellements du parc, tant en administration centrale qu'en services déconcentrés. Les véhicules sont des véhicules de service et non de fonction, à l'exception du véhicule affecté à la fonction ministérielle. Ces efforts ont commencé dès 1997. A côté de l'évolution du parc de véhicules, des efforts de verdissement on été faits dans d'autres directions : recyclage et récupération des déchets (notamment du papier), installation de dispositifs d'éclairage économes et révision des installations d'eau en ce sens, et particulièrement des sanitaires et du chauffage. Une feuille d'information rappelle périodiquement à l'ensemble des agents les gestes simples qui permettent d'économiser l'énergie, l'eau, le chauffage et les carburants, ainsi que de réduire le volume de déchets (utilisation des feuilles de papier recto et verso, utilisation de papier recyclé, etc.). Par ailleurs, le ministère fournit son appui aux autres administrations dans la mise en oeuvre de leurs actions de verdissement, qu'il impulse et coordonne. La mission « verdissement » mise en place auprès du ministre chargé de l'environnement a accompli depuis 1996 un travail considérable de sensibilisation et de motivation des responsables des administrations. Elle développe une politique de formation et d'accumulation d'expertise, tant aux échelons centraux de l'Etat que dans les services déconcentrés et dans les administrations territoriales. Douze modules de formation ont concerné quelque 2 000 personnes depuis 1996. La mission vient récemment de se consolider sous la forme d'une structure administrative : le bureau du verdissement et de l'emploi solidaire (BVES). Ce bureau poursuivra les travaux précédents et animera la mise en oeuvre de la politique gouvernementale de verdissement, sous le contrôle d'un comité interministériel en cours de création. L'évolution du code des marchés publics et la mise en oeuvre d'une directive européenne convergente vont également avoir un impact certain sur les politiques d'achats verts : le travail de qualification environnementale des produits et services va donc connaître un regain de vigueur. L'ensemble des services du ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement seront également mis à contribution dans ce travail d'intérêt collectif.

Version web: https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/11/questions/QANR5L11QE63957

Données clés

Auteur : M. André Aschieri

Circonscription: Alpes-Maritimes (9e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 63957

Rubrique : Ministères et secrétariats d'etat Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : aménagement du territoire et environnement

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 16 juillet 2001, page 4067 **Réponse publiée le :** 4 février 2002, page 558